

## TRANSMISSION DES AVIS DE MOUVEMENT

Depuis l'avènement du courrier électronique, nous avons observé des changements dans les habitudes de transmission des avis de mouvement.

En effet, nous recevons maintenant près de 85% de ces avis par courrier électronique, ce qui a pour effet d'engorger les boîtes de réception des analystes à la facturation. De ce fait, il devient difficile de maintenir un service à la clientèle de première qualité car l'identification des dossiers prioritaires est devenue impossible.

C'est pourquoi nous vous demandons, dès maintenant, de transmettre vos avis de mouvements selon l'une des deux options suivantes :

- Transmission électronique

Adhérer au Portail des administrateurs afin de transmettre électroniquement tous les mouvements des adhérents qui seront traités automatiquement dans les 24 heures. Pour ce faire, vous devez compléter le formulaire de « Demande d'accès ag@net » que vous trouverez sur notre site Internet à [www.gfaga.com](http://www.gfaga.com), sous la rubrique « Services aux entreprises » à la section « Formulaires ».

- Transmission papier

Compléter le « Relevé de modifications » qui accompagne la facture mensuelle, sur lequel apparaît le nom de l'entreprise, le numéro de groupe et la prime à payer. Ce relevé, accompagné de votre remise de prime, doit être envoyé par courrier régulier à Groupe financier AGA. Par ailleurs, l'administrateur qui souhaiterait accélérer le processus d'adhésion des nouveaux employés, pourra faire parvenir ses formulaires en tout temps.

## FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Nous désirons vous rappeler que vous pouvez adhérer au portail ag@net- facturation seulement afin de recevoir votre facture mensuelle en format PDF, par voie électronique sécurisée.

Pour ce faire, il suffit de compléter le formulaire de demande d'accès « Demande d'accès ag@net – Facturation seulement » que vous trouverez aussi sur notre site Internet à [www.gfaga.com](http://www.gfaga.com), sous la rubrique « Services aux entreprises », à la section « Formulaires ».

En adhérant à ce service vous recevrez un courriel, le 1<sup>er</sup> de chaque mois, vous avisant que votre facture est prête et accessible sur le Portail.

C'est une façon simple et efficace d'améliorer le délai de livraison et de réduire les risques inhérents à la livraison par la poste régulière.

*Pour tout renseignement additionnel, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller qui se fera un plaisir de vous répondre*